

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 juillet 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-194

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2016.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.2) Adjudication – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux – Réfection du poste de suppression des Souchets (SP-2015-044)

RÉSOLUTION NO. 2016-195

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-196

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf du Club optimiste de Sainte-Adèle	16 août 2016 au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	100\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-197

Autorisation de l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 15 juin 2016, concernant l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation de soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés indiqués au rapport pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au cours des années 2016 à 2020 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-198

Emprunts temporaires – Règlement 1232

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1232

Règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

Montant autorisé : 1 210 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2016-199

Acceptation du budget révisé 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2016-200

Embauche du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Dontigny a remis sa démission le 20 mai dernier à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 6 juillet 2016, concernant l'embauche d'un nouveau directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage monsieur Éric Généreux au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 8 août 2016;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 9 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE celui-ci bénéficie également des autres conditions de travail inscrites au rapport;

QUE celui-ci soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-201

Changement de titres de postes à la division génie

ATTENDU QUE deux postes ont été créés en 2014 d'assistants au chef de division génie;

ATTENDU QUE le terme «assistant» est un anglicisme;

ATTENDU QUE le terme «chef adjoint division génie» serait plus approprié;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de modifier les titres des postes d' «assistants au chef de division génie» occupés par madame Karine Lorrain et par monsieur Armand Ouattara, pour des postes de «chef adjoint division génie»;

QU'un addendum soit ajouté à leur contrat de travail mentionnant leur nouveau titre.

RÉSOLUTION NO. 2016-202

Remise du cautionnement d'exécution – Service électricien bâtiment – *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.* – SP-2015-023

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 juillet 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de service d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux (SP-2015-023);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.*, une somme de 15 580,17\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-203

Remise du cautionnement d'exécution – Service d'entretien d'éclairage public sur installations d'Hydro-Québec – *Laurin, Laurin (1991) inc.* – INV-2015-024

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 juillet 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de service d'entretien d'éclairage public sur installations d'Hydro-Québec (INV-2015-024);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.*, une somme de 2 701,92\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-204

Autorisation de dépenses – Entretien et réparation de la niveleuse, véhicule V-31 du Service des travaux publics

ATTENDU l'entretien et les réparations nécessaires au véhicule V-31, niveleuse du Service des travaux publics;

ATTENDU l'estimé de la compagnie Hewitt en date du 16 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense de 35 874,43\$ taxes incluses relativement à l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31), véhicule du Service des travaux publics;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2016-205

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement du Service des travaux publics relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération de la retenue, soit 10 912,81\$, taxes incluses (SP-2014-170), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de pavage effectués en 2014;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 72 190,79\$, taxes incluses (SP-2016-037), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*. et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-037;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-206

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Camion Ford F-150 (SP-2016-011)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 13 juillet 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'un camion Ford F-150 pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Des Laurentides Ford*, une somme de 4 311,22\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-207

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de stabilisation de talus au 2278, rue de la Clairière, soit un montant de 7 175,95\$, taxes incluses (SP-2015-039), à l'entreprise *Construction Monco inc.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2015-333;

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 53 699,04\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 10 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 127 788,41\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement pour les travaux d'étanchéisation du Réservoir Sommet-Bleu, soit un montant de 24 640,77\$, taxes incluses (SP-2016-013), à l'entreprise *CLP Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-120;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 47 888,78\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-208

Adjudication – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux – Réfection du poste de surpression des Souchets (SP-2015-044)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant des travaux – Réfection du poste de surpression des Souchets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Beaudoin Hurens
Cima +
Les Consultants SMi inc.
Stantec Experts-conseils Ltée
Tetra Tech QI inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 23 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 23 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Beaudoin Hurens* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 21.84 pour un montant de 62 948,81\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1214.

RÉSOLUTION NO. 2016-209

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-050

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **250, rue Jean-de-l'Ours**, afin de réduire la marge arrière de la piscine de 1.5 mètre à 0.13 mètre et réduire la marge de recul de la promenade en béton autour de la piscine de 1 mètre à 0 mètre tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparés par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8708 de ses minutes et datés du 19 mai 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine et une partie de sa promenade;

Résolution du CCU – 2016-051

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1446-1448 chemin du Chantecler**, afin de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,68 mètres, réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 3,01 mètres, réduire la marge arrière pour les deux galeries de 1,5 mètre à 0,91 mètre et de 1,5 mètre à 0,65 mètre, réduire la marge latérale droite de la remise de 2 mètres à 0,47 mètre et de réduire la marge arrière de la remise de 2 mètres à 0,57 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8700 de ses minutes et daté du 13 mai 2016, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, ses galeries ainsi que la remise;

Résolution du CCU – 2016-053

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **855, rue Sigouin**, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal existant de 2,19 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de la remise existante de 4,30 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de 1,10 mètre d'un stationnement dans la bande riveraine du cours d'eau, réduire la marge de recul d'une case stationnement existante par rapport à la ligne avant de propriété de 1,5 mètre à 1,0 mètre et réduire une partie de l'allée de circulation du stationnement de 6,0 mètres à 5,8 mètres tel que montré au plan préparé par Richard Barry arpenteur-géomètre portant le numéro 6649 de ses minutes et datée du 3 février 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, régulariser l'implantation de la remise, régulariser l'allée de circulation du stationnement ainsi que régulariser l'implantation de deux cases de stationnement;

QUE le conseil REFUSE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-052

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **511, rue de Lucerne**, afin de permettre la construction d'une piscine et d'une remise dans une zone de très forte pente (soit 41%);

Résolution du CCU – 2016-054

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1373, chemin Pierre-Péladeau**, afin de régulariser l'implantation d'une gloriette pour la propriété sise au 1373, chemin Pierre-Péladeau;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-210

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 juillet 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-056

1075 à 1081, rue Saint-Joseph
Michel Cyrenne
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-057

95-97, rue Morin
Michel Désormeaux
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-058

1125-1135, rue Saint-Joseph
Benoît Gervais
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-059

1291, boulevard de Sainte-Adèle
9231-3709 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-060

1012, boulevard de Sainte-Adèle
9098-8775 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-061

50, rue Morin
Femme en Nord
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2016-211

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 882 509 (chemin du Mont-Loup-Garou)** afin de réduire la largeur minimale à la rue (chemin du Mont-Loup-Garou), du lot 5 882 509 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 15,90 mètres et de réduire sa largeur moyenne de 20 mètres à 10,62 mètres afin de régulariser ses dimensions conformément à l'article 62 du règlement de lotissement 1200-2012-L pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **268, boulevard de Sainte-Adèle** afin de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 7,55 mètres pour le coin arrière gauche du bâtiment et de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 6,00 mètres pour le coin avant gauche du bâtiment afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant sis au 268 boulevard de Sainte-Adèle.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **240, rue de la Petite Corniche** afin d'augmenter le degré de pente de 12 degrés tel que prévu à un maximum de 18 degrés et réduire à 2 mètres la distance prévue de 3 mètres avec pente de 3 degrés à partir de la rue.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue du Survenant** afin de réduire la marge avant sud-ouest de 8 mètres à 6.08 mètres.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **280, rue de la Grande Corniche** afin de réduire la marge latérale totale à 7.50 mètres au lieu de 10 mètres.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles;

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf**.

RÉSOLUTION NO. 2016-212

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies)

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-157) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-184) a été adopté à la séance ordinaire du 20 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-036 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies);

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, chemin Riverdale, la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-

PPC, et prévu au 1500, chemin Riverdale, afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-213

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952)

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-158) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-185) a été adopté à la séance ordinaire du 20 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-037 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952);

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation) sous certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), afin de permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation):

sous réserve des conditions suivantes;

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques

du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;

- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;
- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2016-214
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine.

RÉSOLUTION NO. 2016-215
AVIS DE MOTION

Je, Gilles Legault, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux.

RÉSOLUTION NO. 2016-216

Second projet de règlement 1200-2012-Z-17, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A », soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 358 325,17\$ pour la période du 11 au 17 juin 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 23 077,89\$ pour la période du 18 au 24 juin 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 668,39\$ pour la période du 25 juin au 1er juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 450 668,79\$ pour la période du 2 au 8 juillet 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 464 614,52\$ pour le mois de mai 2016.

- Engagements au montant de 451 676,67\$ pour la période du 1er au 30 juin 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

Mme Haddad
Mme Lise Gendron
M. Bellerose
Mme Doris Poirier
M. Pierre Fournier
Mme Jeanne D'Arc Groulx
M. Gazaille

RÉSOLUTION NO. 2016-217

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h20.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques